



LETTRE D'INFORMATION N° 8

Mairie de Norroy le Veneur 22 Grand'Rue 57140 NORROY LE VENEUR

Tél : 03 87 51 34 30 - Fax : 03 87 51 21 87

mail : mairie@norroyleveneueur.fr - site internet : www.norroyleveneueur.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi : 8 h 30 - 11 h 00 / mardi et jeudi : 16 h 00 - 19 h 00

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2017

Compétence PLUI – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

L'article 136 de la loi ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes au 26 mars 2017.

Cependant une disposition de cet article permet de refuser ce transfert. En effet, si dans un délai de trois mois avant l'entrée en vigueur de cette mesure, au moins 25% des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Une clause de revoyure est prévue. Ainsi, cette compétence reviendra de plein droit à la communauté de communes le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent.

Le Conseil décide à l'unanimité de refuser le transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la Communauté de Communes « Rives de Moselle » au 26 mars 2017 ; et prend acte de la clause de revoyure pour le transfert de cette compétence.

Modification statutaire des Rives de Moselle

La communauté de Commune doit modifier ses statuts en incluant les nouvelles compétences obligatoires et optionnelles votées par le Conseil Communautaire du 24 novembre 2016, soit 6 compétences sur 11 au 1^{er} janvier 2017 et 9 sur 11 au 1^{er} janvier 2018. Le reste des statuts demeurant inchangé.

Le Conseil émet un avis favorable à la modification de ses statuts.

Éclairage public

Une réflexion a été menée durant l'année 2016 en commission finances, en commission environnement et en Conseil Municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. L'éclairage public sera interrompu la nuit de minuit à 5 heures dès que les

horloges astronomiques seront installées. En période de fêtes ou d'événements particuliers, celui-ci pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

12 pour – 2 absentions – 1 absent

Des informations précises sur l'intérêt de l'extinction sont mises en place sur notre site internet, n'hésitez pas le à consulter.

Subvention aux particuliers pour les travaux d'économie d'énergie

Trois nouvelles demandes de subventions de travaux nous sont parvenues.

Celles-ci doivent être approuvées par le Conseil et l'ont été à l'unanimité.

Application du régime forestier

Deux parcelles communales (516 et 517) issues de plantations de feuillus précieux d'environ 20 ans d'âge, contiguës à la parcelle 11 de la forêt communale, sont intéressantes à intégrer à la forêt communale gérée par l'ONF et le Syndicat Mixte de Gestion Forestière du Val de Metz.

Accord du Conseil à l'unanimité.

Adhésion de deux communes au Syndicat Mixte Fourrière du Chenil Jolibois

Deux communes ont demandé d'adhérer au SMIVU du Chenil du Jolis Bois

- La Commune de NEUFCHÉF (57) : 2571 habitants,
- La Commune de HANNONVILLE SUZEMONT(54) : 277 habitants

Accord à l'unanimité

Participation financière à l'achat d'un drapeau pour les jeunes du Souvenir Français

Notre commune fait partie de l'Association du Souvenir Français avec 7 autres communes : AMANVILLERS – SAULNY- VERNEVILLE – PLESNOIS – FEVES- ST PRIVAT LA MONTAGNE – SAINTE MARIE AUX CHENES. A ce titre, le Président nous demande une participation de 100 euros pour l'achat d'un drapeau avec les écussons et les noms des 8 villages en lettres dorées.

Accord à l'unanimité

Conventions renouvelées

Deux conventions sont à renouveler

- Convention avec la Commune de Fèves pour le bus des aînés
- Convention avec Auchan pour l'achat de fournitures diverses

Accord à l'unanimité

Remboursement location salle

Deux locations sont à annuler du fait des travaux à la Salle Polyvalente qui débiteront en septembre 2017. Nous remboursons donc les acomptes de chacune des locations.

Accord à l'unanimité

Encaissement chèques

Nous n'avons pas de régie donc nous ne pouvons encaisser les chèques sauf par délibération, cela concerne :

- Chèques du voyage des aînés
- Chèque magasin Leclerc

Accord à l'unanimité

Autorisation d'engagement de dépenses des comptes « Fêtes et Cérémonies » et « Réception »

Il est demandé à toutes les collectivités de faire procéder à l'adoption par le Conseil d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre sur ces comptes.

Adoptée à l'unanimité,

INFORMATIONS MUNICIPALES

6^{ème} édition de «La Messine» le 1er mai 2017

La Messine est une épreuve 100 % féminine (les hommes peuvent apporter leur soutien pour l'organisation au profit de la lutte contre le cancer du sein et en partenariat avec la Ligue contre le cancer).

Pour plus d'informations : <http://lamessine.eu>

La municipalité de Norroy le Veneur soutient cette action et s'y associe en vous proposant de vous inscrire directement en mairie pour une réservation groupée et en affrétant un bus pour un déplacement collectif.

Inscription en mairie avant le mercredi 15 mars 2017.

Plusieurs parcours sont proposés :

- baby messine : 400 m, jusque 4 ans, 2 euros ;
- mini messine : 1 km, à partir de 4 ans jusque 15 ans, 4 euros ;
- la messine : 6 km à partir de 14 ans, 12 euros ;
- challenge mère-fille, 24 euros (à partir de 14 ans) ;
- nouveauté 2017 : challenge grand-mère, mère, fille (la Messine à trois) : 36 euros.

Paiement uniquement par chèque à l'ordre de l'A2M vous sera demandé au moment de l'inscription.

Bus des Aînés

Prochaines dates du bus des Aînés : les vendredis 17 février, 17 et 31 mars 2017.

Départ à 13h30 de Norroy le Veneur aux arrêts suivants : Fontaine Aumont, rue de Fèves, Snorroy, Fontaine de Larue, Centre village, Fontaine Charrau. Le retour s'effectuera Place d'Armes à 17 heures.

NAP : 2ème période

Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) entrent dans la 2ème période à compter du lundi 27 février :

- le lundi : relaxation pour les petits ;
- le mardi : informatique pour les petits et les grands ;
- le jeudi : anglais pour les petits et les grands ;
- le vendredi : boxe pour les grands.

Pour toutes les questions relatives à l'organisation des NAP, merci de contacter l'ALP : 06 05 06 10 90 ou 03 87 60 07 67, Mme Gasman (présidente) ou M. Lesage (directeur).

Le comité de pilotage PEDT (Projet EDucatif Territorial) se réunira le vendredi 17 mars pour faire un bilan d'étape des NAP 2016-2017 et préparer celles de 2017-2018.

Rythmes scolaires

L'inspection académique demande à la municipalité de lui communiquer les choix d'organisation du temps scolaire (les horaires de cours de la semaine), choix qui seront appliqués à la rentrée 2017. Il s'agit de placer la demi-journée de cours, soit le samedi matin soit le mercredi matin. Les parents d'élèves seront consultés par questionnaire entre le lundi 6 mars et le vendredi 10 mars. Un comité de travail associant des élus municipaux, les représentants des parents d'élèves et les professeurs des écoles se réunira la semaine suivante pour le dépouillement de l'enquête. Le résultat sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Objets trouvés

Des lunettes ont été trouvées à proximité de la mairie. Merci de vous adresser au secrétariat d'accueil aux heures d'ouverture.

Don du sang

Les prochaines collectes de don du sang auront lieu les lundis 6 mars et 3 avril à la salle des fêtes de Maizières-lès-Metz de 15 h 00 à 19 h 30.

La formation Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1) est ouverte à tous, à partir de 10 ans, et ne nécessite aucune formation préalable. Quels que soient votre âge, votre profession et votre condition physique, vous pouvez apprendre à secourir votre prochain. Venez-vous inscrire en Mairie, **nos sapeurs-pompiers organiseront cette formation à la caserne de Norroy**
Coût de la formation pris en charge par la commune.

Nuit de la Chouette

La 12^{ème} édition de la Nuit de la Chouette, qui vise à sensibiliser la population à la protection des rapaces nocturnes, aura lieu le 11 mars 2017.

Notre commune s'associe à la LPO pour cette manifestation.

Nous nous rassemblerons devant la mairie samedi 11 mars à 19h30. Nous serons accompagnés par deux représentants de la LPO pour une promenade d'une heure trente à deux heures au-dessus de Norroy, côté mairie, avec des pauses pour poser nos questions.

Les conditions de cette balade nocturne :

- un bon chaussage car nous serons sur un sentier forestier donc quelque peu caillouteux et irrégulier
- pas de lampe de poche ni autre éclairage
- des échanges discrets pour ne pas effaroucher les animaux nocturnes.

La balade sera suivie d'un film présenté par la LPO à la salle du Fournil : « les ailes de la nuit » avec discussion entre participants et membres de la LPO.

Venez nombreux !

Nouveau site internet

Le site internet de la municipalité a été rénové, il est en ligne depuis le mois de janvier. Plus clair, plus lisible, plus pratique, il comporte de nouvelles rubriques (ordre du jour du conseil municipal, Siegvo, Environnement...) et des informations pratiques régulièrement actualisées.

Il est en période de rodage et sera progressivement étoffé. Il s'adapte à tous les formats d'écran : ordinateurs, tablettes, smartphone. Vos suggestions sont les bienvenues.

Une nouvelle adresse mail a été créée, mais l'ancienne restera valide plusieurs mois.

Vous pouvez désormais vous inscrire à la « newsletter » afin de recevoir régulièrement des informations municipales (événements, animations, formalités administratives...).

Il suffit d'inscrire votre adresse mail en dessous de la mention « abonnez-vous à notre newsletter » sur la page d'accueil et de cliquer sur « je m'abonne ». Un mail de confirmation vous sera adressé (vérifiez si il ne se trouve pas dans les mails indésirables ou spams). Les secrétaires de mairie peuvent aussi vous inscrire sur simple demande.

Abonnez-vous à notre newsletter

E-mail

Je m'abonne !

Pour accéder directement au nouveau site internet de la mairie, flashez ce QR Code avec votre smartphone.



Balayage dans nos rues, attention à ne pas gêner le passage de la balayeuse...

Planning Balayage Norroy-le-Veneur - Plesnois 2017	
vendredi	20/01/2017
vendredi	17/02/2017
vendredi	17/03/2017
mercredi	26/04/2017
vendredi	19/05/2017
vendredi	23/06/2017
vendredi	21/07/2017
vendredi	18/08/2017
vendredi	22/09/2017
vendredi	20/10/2017
vendredi	24/11/2017
vendredi	22/12/2017

ASD

- Concert CHŒURS et CUIVRES samedi 25 février 2017 à 20 h 30 Église de Fèves.
- Vendredi couarail 3 mars 2017 à 20 h 30 Salle du Fournil - Soirée au chapeau KARL MARX LE RETOUR.

De Feuilles En Fleurs

Assemblée Générale vendredi 17 mars à 8h00 dans la petite salle de la salle Bourson.

L'association « L'église de Norroy-Plesnois d'hier à aujourd'hui » :

organise un concert en l'église St Pierre de Norroy-Plesnois le dimanche 12 mars à 16 heures.

Au programme, l'ensemble vocal Ad Libitum dont fait partie Matthieu Braas, enseignant à Norroy.

L'église sera chauffée.

Entrée libre, un chapeau circulera à l'entracte au profit des artistes et de l'association.

Nous souhaitons vous accueillir nombreux.

Collecte pour le Vestiaire Saint Martin

Le Vestiaire Saint Martin, affilié à CARITAS, implanté boulevard Paixhans à Metz, est une structure ouverte à tous qui vient en aide aux plus démunis et aux personnes en difficulté.

Elle leur fournit, à des tarifs symboliques, parfois même de façon gratuite, des vêtements, des chaussures, du linge de maison, des éléments de literie. Devant l'augmentation de la précarité de certains de nos concitoyens, les responsables de l'association ont des besoins importants pour répondre aux attentes de ses bénéficiaires.

Les habitants de Norroy le Veneur, ou d'autres communes, qui veulent se débarrasser de leurs habits, chaussures, draps, linge de maison, etc., idéalement propres et en bon état, dont ils n'ont plus l'usage ou l'utilité, disposent d'une adresse proche pour s'en défaire.

Il leur suffit de s'adresser, à Gérard Goetzmann, bénévole de cette association, 6, rue d'Aumont à Norroy le Veneur, tél :03.87.51.35.65 ou 06.82.32.05.77, qui se chargera de récupérer leurs dons.

Nouvelle adresse e-mail de la Mairie : mairie@norroyleveueur.fr

Collégien / Lycéen / Etudiant du Pays de l'Orne - Moselle
PARTICIPE AU CONCOURS



BE YOUR BOSS*!

3^{ÈME} ÉDITION



***Sois ton patron,**
filme ton projet avec
ton smartphone et gagne
de nombreux prix

FILME TON IDÉE



Renseignements : Tél. 07 84 07 35 64

Une initiative



Connecte-toi vite sur :

www.beyourboss.fr



Illustration :
*Avec son smartphone et son ordinateur, filme ton projet et gagne de nombreux prix.
Orne-Moselle - Rives de Moselle - Les Portes de l'Orne